

**Objet : Formation initiale des directeurs et directrices – Volet propre au réseau de la Communauté française**

**Réseaux : Communauté française**

**Niveaux et services : Tous niveaux**

**Période : 2009**

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice et de promotion sociale organisé par la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française.

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative		
<b><u>Emetteur</u></b>	Administration	A.G.P.E. – Direction de la carrière	
<b><u>Destinataire</u></b>	Tous niveaux	Réseau organisé par la Communauté française	
<b><u>Contact</u></b>	Nicolas Lijnen ( <a href="mailto:nicolas.lijnen@cfwb.be">nicolas.lijnen@cfwb.be</a> , 02/ 413 31 84)		
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	Oui		
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>			
<b><u>Objet</u></b>	Formation initiale des directeurs et directrices – Volet propre au réseau de la Communauté française.		

**Renvoi (s) :**

**Nombre de pages :** 1

**- annexe :** 1

**Mots clés :** formation – directeurs(trices)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer des informations complémentaires concernant les formations à la fonction de chef d'établissement propres au réseau de la Communauté française.

Les inscriptions informatiques ont été ouvertes dans le courant du mois de février de cette année et certaines formations ont déjà débuté. Des formations communes à l'ensemble des réseaux étant organisées par l'I.F.C. à la même période, il s'est avéré impossible d'établir un calendrier sans que des dates de formations réseaux et inter-réseaux ne se chevauchent.

Mes services collaborent avec l'I.F.C. dans le but d'organiser des formations continues qui se dérouleront en parallèle afin d'offrir aux candidats la possibilité de suivre l'ensemble des cinq modules du brevet de directeur dans les délais les plus brefs et en proposant un éventail de dates le plus étendu possible.

C'est dans cette optique que des formations du réseau de la Communauté française seront encore organisées pendant l'année scolaire 2009-2010 ainsi que tout au long des années scolaires qui suivront. Il n'y a dès lors aucune raison que des candidats abandonnent le suivi des formations inter-réseaux pour participer aux formations du réseau de la Communauté française.

Je vous informe par ailleurs que l'I.F.C. rejettera systématiquement toute demande de désinscription aux formations qu'il organise lorsque cette demande sera motivée par la volonté de suivre les formations du réseau de la Communauté française et que mes services procéderont de la même manière.

Si le candidat persiste dans son refus de suivre la formation pour laquelle sa demande de désinscription a été rejetée, celui-ci ne pourra se réinscrire à un module de formation identique à celui visé par sa demande de désinscription tant que ce module ne sera pas terminé. J'attire également votre attention sur le fait qu'en raison du nombre important des demandes d'inscription, les candidats concernés seront, dans tous les cas de désinscription, placés sur une liste d'attente et ne seront réinscrits qu'en suivant l'ordre de celle-ci.

Vous voudrez bien porter le contenu de la présente à la connaissance des membres du personnel placés sous votre autorité (y compris ceux qui sont temporairement éloignés du service).

Le Directeur général,

Bernard GORET